

Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

"GARDEN PARTY" et congé exceptionnel



Comme l'an dernier, l'ensemble du personnel communal a été destinataire d'une invitation à la "Garden Party" prévue le Mercredi 14 Juin 2023 dès 12h, au Parc Charles Fenain.

Et comme l'an dernier, de nombreux agents s'interrogent...

En effet, l'invitation stipule que : **"les services seront fermés. Pour les empêchés ou les récalcitrants à**

l'amusement et la bonne humeur, une demi-journée de congés devra être posée".

Tandis que : ***"les agents badgeurs participants devront quant à eux poser une "absence à justifier" pour l'après-midi en précisant en commentaire "Garden Party".***

Quelle indécatesse !

- Vous êtes empêchés de participer à la Garden Party : l'administration vous sucre une demi-journée de congés !

- Vous ne participez pas à la Garden Party pour "X" raison : l'administration vous sucre aussi une demi-journée de congés !... Et vous êtes taxés de récalcitrant !

- Vous participez à la Garden Party : l'administration vous offre une demi-journée !

RAPPEL : la fermeture exceptionnelle des services étant à l'initiative du Maire, il est illégal de retirer un demi-jour de congé à un agent qui ne souhaiterait pas participer à cette "Garden Party". Une telle décision pourrait faire l'objet d'un contentieux.